

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**Séance du 13 juillet 2005, Maison de Paroisse, 20 h 15**

Monsieur Denis RIME, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public. Il remercie chacun pour sa présence à cette deuxième assemblée du Conseil communal de l'année 2005.

Sont excusés : Mesdames Claudine CHESAUX, Aurélie LIETTA, Isabelle MARTIN-Ruchet, Anne-France MELCHIOR, Viviane PAVILLARD, Martine RUCHET, Lise SAUSER, Evelyne TISSOT et Messieurs Patrick BLATTI, Henri JAQUET, Jacques MANIGLEY, Laurent RISSE, Jan SANDEN, Jean-Martin STOLL et Sebastiano TAMBURELLO.

Est absent : Monsieur David BARROUD

L'appel fait constater la présence de 29 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2005 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'est formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 26 avril : Monsieur le Président a participé à l'assemblée générale de la Fédération Suisse des fonctionnaires de police de la section Plaine du Rhône qui s'est déroulée dans notre Commune.

Le 30 avril : Monsieur RIME a représenté les autorités communales aux promotions de la Schiller International University qui est remerciée chaleureusement pour sa réception.

Le 25 mai : Remise des diplômes " Ambassadeurs de Leysin " aux étudiants de la Kumon.

Le 27 mai : Monsieur le Président remercie la Municipalité pour avoir accueilli, de manière officielle, les personnes ayant acquis la bourgeoisie de notre commune en 2004.

Le 28 mai : Monsieur RIME remercie la banque Raiffeisen des Alpes Vaudoises pour son invitation à la partie officielle de l'inauguration de sa nouvelle agence de Leysin.

Les résultats des votations fédérales du 5 juin sont les suivants :

- Schengen/Dublin	OUI 411	NON 191
- Partenariat enregistré	OUI 359	NON 237

Participation 53,15%.

En date du 12 juillet, la Municipalité a adressé à Monsieur RIME copie de la correspondance envoyée à HELIA SA, à l'attention de Madame Dominique FAURE.

Le projet de réalisation d'un hameau avec SPA est abandonné en raison de l'opposition de certains propriétaires des parcelles voisines. C'est avec regret que la Municipalité a pris acte de cette décision d'autant qu'elle a tout tenté pour débloquer la situation, allant même jusqu'à entreprendre les démarches nécessaires en vue de modifier certaines dispositions du RPE relatives à la zone des chalets A.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs Encarnacion COBO, Ernesto GILARDI, Violette PASTORE, Pierre PARTY, Vera KOMARKOVA, Roger EUGLER, Eric SCHARER, Martha PITTET et Vittorio ORSINO (employé communal).

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Monsieur RIME a le plaisir de souhaiter la bienvenue à sept nouveau-nés et félicite les heureux parents de : Philippe GALLMEIER, Chloé TUMONG, Margaux JOLLIET, Stefan JANKOVIC, Gaëtan VAUCHER, Maëlle GUEx, Nina VACCHELLI.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 4/2005 Construction collecteurs EC/EU, conduite d'eau potable et de défense incendie à la route du Suchet

Monsieur Alexandre DURGNAT, rapporteur, nous communique le rapport de la commission ad hoc. Il lui paraît indispensable que ces travaux soient effectués mais regrette, vu leur importance, que le surfacage ne soit pas fait sur la totalité de la chaussée.

Monsieur Vincent MOTTIER, rapporteur pour la commission des finances, nous communique le rapport établi. Cette commission, sans chercher à se substituer à la commission ad hoc, estime également qu'un re-surfacage intégral s'avérera de toute manière nécessaire à court ou moyen terme. C'est pourquoi, et afin d'éviter les surcoûts inhérents à l'ouverture d'un nouveau chantier, la commission des finances propose à l'unanimité d'effectuer ces travaux à la fin de ceux de la fouille. Elle recommande d'accepter ce principe et propose l'amendement suivant en point 3 du préavis 4/2005 :

“ D'octroyer à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 137'728.--(soit Fr. 128'000.-- + TVA) pour le re-surfacage complet du tronçon en question ”.

La commission des finances a accepté à l'unanimité les points 1 et 2 du préavis et invite les conseillères et conseillers à en faire de même.

La parole n'est pas demandée et l'amendement est soumis au vote, il est accepté avec : 26 OUI
2 NON

Le préavis est soumis au vote, il est accepté par 28 OUI.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS 5/2005

Remplacement de véhicules

Monsieur Alexandre DURGNAT, rapporteur, nous communique le rapport de la commission ad hoc qui accepte, à l'unanimité, ce préavis concernant le remplacement des véhicules suivants : fraise à neige Boschung - pelle rétro Komatsu - compresseur à air - saleuse.

Dans le cadre de la planification du renouvellement du parc des machines, la commission estime judicieux d'accepter ce préavis tel que présenté.

Monsieur Vincent MOTTIER, rapporteur pour la commission des finances, nous fait part de son rapport. Cette commission souligne le bon sens de remplacer ces divers véhicules et engins qui ont déjà largement servi notre communauté. L'achat de nouveau matériel plus économique, nettement plus fonctionnel et finalement meilleur marché à l'entretien est une bonne option. A l'unanimité, la commission des finances estime que ces acquisitions sont une bonne affaire et qu'elles éviteront de dépenser inutilement de fortes sommes pour maintenir en état de vie du matériel désuet. Elle invite à accepter ce préavis tel que soumis par la Municipalité.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée. Le préavis est soumis au vote, il est accepté avec 28 OUI.

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 6/2005

Construction de collecteurs de détournement de la sortie des eaux claires (EC) de la STEP

Madame Isabelle SAUSER, rapporteur, nous communique le rapport de la commission. Au vu de l'ampleur des dégâts constatés, les membres de la commission s'accordent à dire que la reconstruction du collecteur est nécessaire. La commission a pris bonne note que la décharge de la STEP sera fermée dans un délai estimé à trois ans au maximum. Dans cette optique, des négociations seront entreprises afin de trouver un autre endroit propice à une nouvelle décharge.

A l'unanimité, les membres de la commission proposent d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission des finances, Monsieur MOTTIER, rapporteur, nous communique son rapport. Cette commission tient à souligner que ce montant important pèsera sur l'équilibre des comptes des services industriels à travers les charges d'intérêts et d'amortissement et demande à la Municipalité toute la diligence requise afin de pouvoir maintenir inchangées les taxes d'eau et d'épuration en 2006.

A l'unanimité, la commission s'est déclarée favorable au mode de financement proposé et invite à accepter ce préavis tel que soumis.

La parole n'est pas demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté avec 28 OUI.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS 7/2005

Achat de la parcelle RF No 1707 sous le Belvédère

En remplacement de Madame Anne-France MELCHIOR, rapporteur, Madame Dominique BLANCHARD nous fait part du rapport établi. La commission ad hoc tient à relever que la partie

OUEST du terrain est non constructible et que la partie EST se trouve en zone de centre urbain qu'il n'est pas possible actuellement de morceler. Cependant, cette zone de centre urbain peut être modifiée par le biais d'un plan de quartier soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. La commission souligne également le prix très avantageux proposé par l'Office des Poursuites, soit environ Fr. 9.40/m2.

A l'unanimité, la commission propose d'accepter le préavis tel que soumis.

Monsieur MOTTIER, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances qui tient à souligner les points suivants :

- ❖ ce terrain est stratégiquement bien placé et permettra à la Commune d'avoir la main pour la redistribution du centre urbain;
- ❖ le prix de moins de Fr. 9.50/m2 est très attractif et pourrait permettre à terme la réalisation de plus-value intéressante;
- ❖ le projet d'une liaison mécanique Village-Feydey est conforté et sécurisé par cet achat.

A l'unanimité, la commission estime que cette opération est une excellente affaire et invite à accepter ce préavis tel que proposé.

La discussion est ouverte et Monsieur Claude PERNET rappelle que vers les années 1950, l'on pouvait traverser le village d'EST en OUEST et du NORD au SUD grâce à de nombreux passages à pied. Vers les années 1960, suite à de multiples constructions, plusieurs sentiers ont été abandonnés et les servitudes de passage sont ainsi tombées. En cas d'achat de ce terrain, Monsieur PERNET souhaiterait que la Municipalité sauvegarde et améliore l'état de ces chemins.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le préavis est soumis au vote, il est accepté avec 27 OUI.

6.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS 8/2005

Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Nourredine BARGOUGUI (BERGOU), son épouse Reguia et leurs enfants Samia, Leila et Karim

7.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS 9/2005

Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Nicolas FERMONT

8.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS 10/2005

Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Arlind METAJ

9.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS 11/2005

Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Madame Tatjana TRAJKOVIC, son époux Srdjan et leur fils Stefan

Pour faciliter le déroulement du vote par bulletins secrets, les quatre naturalisations figurent sur le même bulletin et Monsieur le Président rappelle que le vote doit s'exprimer par OUI, NON ou BLANC.

La séance est suspendue afin de procéder au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Préavis No 8/2005 : M. Nourredine BARGOUGUI son épouse et leurs enfants: 27 oui 1 non 1 blanc

Préavis No 9/2005 : M. Nicolas FERMONT : 27 oui 1 non 1 blanc

Préavis No 10/2005 : M. Arlind METAJ : 24 oui 4 non 1 blanc

Préavis No 11/2005 : Mme Tatjana TRAJKOVIC, son époux et leur fils : 25 oui 3 non 1 blanc

Monsieur le Président félicite les nouveaux bourgeois de notre Commune et en particulier celles et ceux qui sont présents ce soir.

10.- Rapport de la Commission des finances sur l'examen des comptes pour l'exercice 2004 Rapport de la Commission de gestion sur la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2004

Monsieur Vincent MOTTIER, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances dans lequel, les points résumés suivants sont relevés :

- ☐ la hausse des tarifs et taxes dans le domaine du service des eaux et celui des égouts et épuration a permis d'engendrer des rentrées supplémentaires d'environ Fr. 400'000.--;
- ☐ Progression de plus de 20% pour les coûts de ramassage et transports des ordures ménagères;
- ☐ amortissements comptables : un effort particulier a été fait sur les infrastructures sportives avec plus de 1,2 mios;
- ☐ Les travaux d'entretien n'ont pas tous été réalisés. Les conditions climatiques, les travaux à l'avenue Rollier ainsi que la situation tendue sur le front des disponibilités du personnel communal sont les sources principales de ce manquement. La commission insiste pour que les travaux d'entretien prévus soient effectivement réalisés;
- ☐ diminution des recettes de la taxe de séjour;
- ☐ la capacité d'autofinancement a plus que doublé par rapport à 2003;
- ☐ suite à une dernière tranche d'amortissement de Fr. 38'500.--, l'assainissement de l'Office du Tourisme voté en 1999 appartient dorénavant au passé.

En conclusion, la commission des finances remercie la Municipalité pour sa bonne gestion des comptes et cet exercice 2004 particulièrement réussi. Toutefois, une vigilance constante et une grande rigueur dans les dépenses restent toujours d'actualité.

La commission des finances propose que les comptes 2004 de la caisse communale soient adoptés tels que présentés et que son rapport soit inclus dans celui de la commission de gestion.

Monsieur Yvan TAUXE, rapporteur pour la commission de gestion, donne lecture du rapport dont les points essentiels sont les suivants :

- ☐ la Commune a prévu l'achat d'un nouveau bus scolaire aux normes de sécurité;
- ☐ à fin 2005, la Commune ne touchera plus de subventions cantonales pour le bâtiment Val Fleuri. Pour une période de 3 ans, la législation interdit toute augmentation de location, ce qui va pénaliser le rendement de cet immeuble;
- ☐ Il est envisagé une demande d'augmentation de la participation des écoles internationales pour le bus navette;
- ☐ le bus du Pillon est une prestation touristique appréciée; le concept de l'Etoile d'Aï appartient à la Commune; des améliorations de la piste de descente VTT sont à l'étude, le problème réside dans la cohabitation entre touristes, piétons et randonneurs.

La commission de gestion propose, sur préavis de la commission des finances, d'approuver les

comptes 2004 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La discussion est ouverte et Madame BLANCHARD revient sur le point 10 du rapport de la commission de gestion concernant le bus navette. Les chiffres donnés ne sont pas les mêmes que ceux figurant à la page 32 du rapport de gestion 2004 établi par la Municipalité. En effet, selon le rapport de la commission de gestion, la participation communale s'est élevée à Fr. 123'000.— alors qu'en réalité elle s'est montée à Fr. 149'604.10.

D'autre part, il est mentionné que le solde restant est financé par les dons, publicités et les écoles internationales. Or cela n'est pas correct car, pour la deuxième année consécutive, il n'y a eu aucune recette de publicité. A ce propos, Madame BLANCHARD rappelle que l'année dernière Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, avait annoncé une erreur de sa part car les contacts nécessaires n'avaient pas été pris avec les annonceurs et qu'il veillerait à ce que cela soit corrigé. Pourquoi cela c'est reproduit en 2004 ? Madame BLANCHARD demande à Monsieur LIETTA de bien vouloir remédier à ce problème car ces publicités représentent quant même un montant annuel de Fr. 10 à 12'000.—.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, reconnaît son erreur et le tir sera rectifié. Il a déjà pris contact avec divers annonceurs et la lettre pour les deux années est prête, elle sera envoyée d'ici dix jours. La facture sera accompagnée de deux bulletins de versement avec deux échéances différentes.

Monsieur André HEFTI demande des précisions concernant la suppression des subventions cantonales pour Val Fleuri.

Monsieur le Syndic précise que plusieurs sortes de subventions sont allouées pour les bâtiments à loyers modérés, soit :

- ☐ la subvention cantonale annuelle d'environ Fr. 258'000.— sera réduite à zéro en 2007, elle aura eu une durée de 13 ans.

Les aides fédérales sont divisées en quatre, c'est-à-dire :

- ☐ l'aide fédérale supplémentaire I de Fr. 24'792.— qui décroît chaque année et se terminera en 2009, durée de 15 ans;
- ☐ l'aide fédérale supplémentaire II d'un montant de Fr. 14'844.— qui décroît également et prendra fin en 2019, durée de 25 ans;
- ☐ l'aide fédérale supplémentaire III d'un montant de Fr. 24'792.— est arrivée à terme à mi 2005, durée de 11 ans;
- ☐ l'aide fédérale supplémentaire IV de Fr. 7'392.— décroît aussi et prendra fin en 2019, durée de 25 ans.

Monsieur Max KNECHT demande quel montant sera perdu pour cette année.

Monsieur le Syndic ne connaît pas la réponse, mais ce montant sera compensé par les réserves de loyers.

Monsieur José CRESPO aurait souhaité avoir les renseignements, qui viennent d'être donnés d'une manière aussi précise, lors de la réunion de la commission de gestion avec la Municipalité. Les commentaires figurant dans le rapport de cette commission ont été relevés suite aux explications reçues ce soir-là. De même, pour le bus navette, les chiffres qui figurent dans le rapport ont été relevés dans le classeur de gestion.

Monsieur CRESPO demande que les bons renseignements soient communiqués à la commission de gestion lors de la réunion avec la Municipalité afin que le rapport soit correct.

Monsieur le Syndic tient à préciser que si la commission de gestion avait posé des questions précises à la Municipalité concernant Val Fleuri, elle aurait reçu les mêmes renseignements que ce soir. Concernant la différence dans les chiffres, Monsieur LOMBARDI pense qu'ils n'ont pas été relevés dans les bonnes colonnes.

Concernant les points 12 et 13, Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, nous apporte quelques précisions :

“ Paysage en poésie ” est un événement qui a été organisé entre plusieurs communes : Ollon, Ormont-Dessus, Aigle, Château-d'Oex et Leysin. La participation communale de Fr. 16'000.-- a été payée sur deux exercices.

“ Etoile d'Aï ” La Commune a bien pris en charge Fr. 15'000.— sur un total de Fr. 70'000.--. Par contre, sur les Fr. 70'000.--, il y a Fr. 35'000.— qui ont été pris en charge par l'Association Regards du monde et le solde de Fr. 20'000.—a été partagé entre Télé-Leysin SA et Leysin-Tourisme.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté avec 28 OUI.

11- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic nous communique plusieurs changements concernant le personnel communal.

Tout d'abord, comme indiqué par Monsieur le Président en début de séance, la Municipalité a du enregistrer le décès de Monsieur Vittorio ORSINO, des suites de maladie. La Municipalité réitère ses condoléances et celles du personnel communal à sa famille.

Au 30 juin, démission de Madame Nicole MANIGLEY au service du Greffe municipal depuis novembre 1974. Madame MANIGLEY continuera, épisodiquement, à donner des “ coups de mains ” au Greffe.

Egalement au 30 juin, démission de Madame Sonia NEGRI, Préposée au bureau du contrôle des habitants depuis le 1^{er} juin 1999. Madame NEGRI a repris la fonction de Responsable de l'Agence d'assurances sociales depuis le 1^{er} juillet. Son bureau, regroupé avec ceux des communes d'Ormont-Dessous et Ormont-Dessus, se trouve à la Maison de Commune du Sépey. Il n'y a donc plus d'agence à Leysin.

Pour compenser ces départs, la Municipalité a nommé :

Madame Véronique VAUDROZ au poste de Préposée au Bureau du contrôle des habitants et a engagé

Madame Chrystelle LELIEVRE-Boesch en qualité de Secrétaire au Greffe municipal, Madame Florence GASCHEN, Secrétaire à temps partiel, pour seconder Madame VAUDROZ.

Par ailleurs, Monsieur Mario QUELOZ, membre de la Police municipale depuis 1988, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera ses fonctions le 31 juillet prochain.

Pour le remplacer, la Municipalité a engagé Monsieur Nicolas KAPPELER, avec le grade de sergent. Il entrera en fonction le 1^{er} août 2005.

D'autre part, elle a promu Monsieur Pascal DARIOLY au grade d'appointé.

Au nom de la Municipalité, Monsieur le Syndic remercie les partants pour tout le travail

accompli et souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Concernant la zone “ 30km/h ” dans le bas du village, Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, nous informe qu’une réponse concrète sera donnée au prochain conseil.

D’autre part, Il précise que la Société Sécuritas a été mandatée pour effectuer quelques contrôles dans les rues et établissements publics. Cette surveillance devrait permettre de limiter les nuisances nocturnes.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, revient sur le problème du regroupement scolaire. Une lettre a été adressée au Département concerné, elle était cosignée avec la Municipalité de Leysin par les Municipalités d’Ormont-Dessus, Ormont-Dessous et Aigle. Monsieur LIETTA espère que la négociation avec la Commune d’Aigle apportera plus de poids pour la suite du traitement de ce dossier.

Enneigement mécanique : Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, a le plaisir d’annoncer que le Conseil d’Etat a décidé d’octroyer les crédits LIM et FET comme mentionné dans le préavis. Au nom de la communauté, Monsieur UDRIOT remercie le Conseil d’Etat pour son soutien.

D’autre part, une convention a été signée avec le WWF, Pro Natura et l’Aménagement du territoire. Afin de respecter cette convention, l’association “ Energies renouvelables ” a été créée avec tout un concept au sommet de la Berneuse, notamment la récupération de chaleur.

Pour la suite des travaux d’enneigement sur le terrain, un groupe de coordination a été nommé comprenant 3 délégués de la Municipalité, ainsi que Monsieur René VAUDROZ.

Ce groupe de coordination est divisé en trois groupes de travail :

Technique : dirigé par Monsieur Didier DELADOEY

Finances : dirigé par Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI

Information et contrats : dirigé par Monsieur Jean-Marc UDRIOT.

Un mandat a été donné à Monsieur Philippe PASCHE pour assurer la coordination et l’information.

Concernant la planification des travaux, malheureusement la totalité de la deuxième partie ne pourra pas être réalisée cette année. Ces prochains mois seront mis à profit pour les fouilles jusqu’au lac d’Aï et les travaux préparatoires pour la création du lac d’accumulation. Ce dernier va nécessiter environ six mois de travaux et sera donc finalisé l’an prochain.

12.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation reçue.

Le 12 avril dernier, Monsieur Jean-Martin STOLL avait déposé une interpellation à laquelle la Municipalité devait apporter une réponse ce soir. La Municipalité n’a pas eu le temps d’étudier ce dossier et Monsieur le Président demande que le nécessaire soit fait impérativement pour la prochaine séance du Conseil communal.

13.- MOTIONS

Aucune motion reçue

14.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur André HEFTI intervient concernant les difficultés de circulation sur la route reliant Aigle au col des Mosses où les conducteurs sont soumis à une véritable course d'obstacles. Sachant bien que la Municipalité est au courant de ce problème, Monsieur HEFTI ne désire pas déposer une interpellation. Néanmoins, il demande que les Autorités interviennent énergiquement auprès du Conseil d'Etat et du Service des routes. L'armée, qui emprunte cette voie pour se rendre à l'Hongrin, a versé des subsides dans les caisses de l'Etat. Des réserves ont certainement été créées et cet argent pourrait servir maintenant aux travaux de réparation de ce tronçon dans les meilleurs délais. Cet axe routier est économiquement important pour toute la vallée et Monsieur HEFTI ne peut pas imaginer que cette situation se prolonge jusqu'à l'hiver prochain.

Monsieur Bernard GRANDJEAN demande à Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, ce qu'il en est du projet du manège. Il est membre de la commission d'étude et s'étonne qu'aucune séance n'ait été convoquée depuis novembre 2004.

Monsieur UDRIOT, Municipal, l'informe que le dossier d'implantation est prêt, le futur manège sera situé au même endroit. Un dossier de financement a été préparé avec une première estimation du coût, mais l'on doit acquérir des assurances, notamment pour l'obtention des crédits LIM.

Actuellement, les crédits LIM sur la région ont été quasiment épuisés pour 2005 et 2006 pour d'autres projets et notre Commune a largement bénéficié de cette aide pour l'enneigement mécanique. D'autre part, nous ne savons pas aujourd'hui si les crédits LIM existeront encore en 2007, la décision va dépendre de la nouvelle politique régionale. Le projet est donc en attente et il n'y a pas de raison de convoquer la commission d'étude pour l'instant.

Monsieur Max KNECHT remercie la Municipalité pour l'avis qui a passé dans la FAO qui mentionne :

“ les Municipalités de Leysin, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus et Château-d'Oex ainsi que les amodiataires se dégagent de toutes responsabilités quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens de tiers (véhicules et autres) ainsi que d'autres torts causés à des personnes par le bétail qui se trouve dans les pâturages communaux clos ”. Monsieur KNECHT remercie la Municipalité de défendre ainsi les paysans de montagne.

Merci également aux Autorités pour la pose de passages canadiens qui simplifient le travail des agriculteurs et facilitent aussi le passage des randonneurs en VTT ou trottinettes.

D'autre part, il a constaté que certains tronçons de la route d'Aï sont en mauvais état. Avec les travaux pour les canons à neige, la circulation va augmenter et il propose de boucher les trous avant le début de ces travaux.

Monsieur Jean-Robert NEVEU désire que le 2^{ème} paragraphe de l'article 87 de RCC soit respecté, c'est-à-dire : l'orateur parle debout, sauf dispense accordée par le Président.

Monsieur José CRESPO demande comment les canons à neige vont fonctionner cet hiver, étant donné que le lac ne sera pas réalisé cette année.

Monsieur UDRIOT, Municipal, indique que cet objet a été discuté cet après-midi encore. En premier lieu, il précise que la quantité d'eau à disposition sera contrôlée et qu'aucun pompage ne sera effectué s'il n'y a pas suffisamment d'eau pour la collectivité. Par ailleurs, des accords

seront conclus entre la Commune et GSL pour régler la question de la baisse de productivité de la centrale du Pont de la Tine en cas d'utilisation de l'eau du réseau pour l'enneigement mécanique. En effet, celle-ci influence directement les frais d'énergie des centres sportifs.

Monsieur CRESPO revient sur le rapport de gestion de la Commune de Leysin, sous "Instruction publique" et le rapport de Monsieur Jacques MANIGLEY, Directeur de l'ESOL, concernant les améliorations souhaitées. Monsieur CRESPO relève :

- ❖ que le problème des aménagements des abords de Belmont n'est toujours pas réglé depuis plusieurs années;
- ❖ au sujet des locaux, une étude d'extension de la salle informatique de Belmont doit être envisagée;
- ❖ la plupart des classes ne sont pas conformes, en particulier les classes spéciales. Ce manque de locaux empêche l'élaboration de projets pédagogiques.

Monsieur CRESPO désire connaître la réaction de la Municipalité concernant ces diverses remarques.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, reconnaît que plusieurs points lancinants reviennent chaque année.

- aménagements autour de Belmont : le projet reste en attente de la réponse touchant le regroupement scolaire. Une solution a tout de même été trouvée, car depuis le début de l'année, les élèves ne sont plus sur la route, ils sont dans la cour supérieure.
- aménagements de locaux : il faut bien s'imaginer que l'on se trouve devant des travaux d'assez grande envergure. Toujours en raison d'un éventuel regroupement scolaire, une décision sera prise ultérieurement. Le 18 août prochain, Monsieur LIETTA va participer à une séance avec les enseignants responsables de l'utilisation de ces salles et la doyenne.
- classes spéciales : à l'époque, la Commune de Leysin a beaucoup investi pour créer ces classes et aujourd'hui il faut s'en contenter. Quant aux remarques du Département concernant l'état et surtout la grandeur des classes, il tient à rappeler que ce même Département a donné son autorisation pour les exploiter il y a une dizaine d'années.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Monsieur Denis RIME remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Il souhaite à tous un excellent été et de bonnes vacances à celles et ceux qui peuvent en profiter.

La séance est levée à 21h50

Leysin, le 8 août 2005.



21 août 05
[Signature]

Pour le Conseil Communal :
Le Président :

[Signature]

Denis RIME



La Secrétaire :

[Signature]

Solange FORESTIER